

Rénovation thermique et grosses réparations de l'hôtel d'entreprises à Cambarell

Marché de travaux n°M26-104

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : procédure adaptée

Pli à remettre avant le 13 octobre 2026, 12h00

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la rénovation thermique et de grosses réparations de l'hôtel d'entreprises à Cambarell.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

Le marché est divisé en sept lots :

- Lot n°1 : Porte sectionnelle et menuiseries extérieures aluminium
- Lot n°2 : Reprise de charpente métallique et plafond extérieur
- Lot n°3 : Maçonnerie
- Lot n°4 : Chauffage, ventilation et plomberie sanitaire
- Lot n°5 : Electricité
- Lot n°6 : Isolation thermique intérieure et faux-plafonds
- Lot n°7 : Peinture et revêtement de sols

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Le lot 3 (maçonnerie) fera l'objet d'une consultation directe. Les candidats ne peuvent donc proposer une offre pour ce lot.

2.2 Délais d'exécution

La date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier est fixée à novembre 2026. La durée estimée du chantier est de 5 mois.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Options obligatoires

Des options sont prévues :

1. Lot 4 : Remplacement complet des radiants propane
2. Lot 4 : Remplacement du caisson de ventilation du club de plongée
3. Lot 6 : Flocage en lieu et place d'un isolant en laine de roche

Les options, si elles sont retenues, le seront au moment de l'attribution du contrat. L'absence de réponse d'un candidat à l'option n'invalide pas son offre dans le classement des offres sans cette option.

3.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.4 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.

Si l'acheteur décide malgré tout de modifier le dossier de consultation dans un délai plus court, les candidats sont invités, dans la mesure du possible, à la prendre en compte. Si tous les candidats n'ont pas pris en compte cette modification dans leur réponse, cette modification fera l'objet d'une négociation avec l'ensemble des candidats.

4. Réponse des entreprises

4.1 Visite des lieux

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. La prise de rendez-vous se fait auprès de Arnaud Royant (02 98 38 45 80 / 06 33 25 12 25).

4.2 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **13 octobre 2026, 12h00**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique requise lors du dépôt, réponse limitée à 1 Go). Aucun dépôt papier ne sera accepté. En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des plis et uniquement dans ce cas-là, le pli peut être envoyé par mail à l'acheteur via une plateforme permettant l'envoi de fichiers volumineux. Il ne sera ouvert qu'après la date et l'heure limite de remise des plis. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

4.3 Contenu du pli

Le pli doit contenir les documents suivants :

- ☐ Le contrat
- ☐ Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2)
- ☐ La décomposition du prix global forfaitaire pour les lots 1, 2, 3, 6 et 7 (au format Excel ou équivalent)
- ☐ Le devis de la société pour les lots 4 et 5
- ☐ Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

Si besoin, vous pouvez utiliser le [modèle de déclaration de cotraitance](#) et le [modèle de déclaration de sous-traitance](#) présents sur www.pays-iroise.bzh.

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

5. Analyse des plis

5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

5.2 Critères de choix de l'offre

L'offre choisie est celle présentant le meilleur rapport qualité/prix. Ce dernier est pondéré de la façon suivante :

- Prix (60 %)
- Qualité (40 %)

Ce rapport est calculé ainsi :
$$\text{Rapport qualité/prix} = \frac{(\text{Nombre de points de Qualité})^{P_{cq}/P_{cp}}}{\text{Prix}}$$

Les valeurs mises en exposant du nombre de points de qualité sont Pcq pour la pondération du critère qualité et Pcp pour la pondération du critère prix, telles que ces pondérations sont indiquées ci-dessus.

Le critère Prix correspond au montant contractuel indiqué dans le contrat. Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

Le critère Qualité correspond au nombre de points attribué par l'acheteur au regard du mémoire technique. Ce nombre est la somme des notes sur 5 points de chacun des sous-critères ci-dessous, multipliées par leur coefficient respectif :

- Moyens humains pour la réalisation des prestations (coefficient 2)
- Mesures d'autocontrôle pour assurer la qualité des prestations (coefficient 2)
- Délais et durée des prestations (coefficient 1)
- Qualité technique des produits (coefficient 2)
- Gestion du chantier (coefficient 3)
- Organisation pendant les périodes de garantie (coefficient 2)

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur cent proportionnellement au meilleur rapport qualité/prix.

En cas d'égalité entre les offres, l'attribution se fait à l'offre la moins chère.

5.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. A chaque nouvelle négociation, les candidats non-admis sont éliminés et ne peuvent plus être attributaires. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

6. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 4.1).